



**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois le sept du mois de juillet à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, GIRAUD Jean, NAVEZ Marie-Louise, BARDY Benoît, BLANC Emilie, DUPINAY Pierre, CANET Véronique, DEGAND Nathalie, Yves GRANGE
Excusés : CLUZEL Anthony, LIMONE Julien, Muriel ROUCHOUSE

Secrétaire de séance : Emilie BLANC

N° 27 070723

**OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE
DANS LE CADRE DU RPI VERANNE / SAINT APPOLINARD**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une vingtaine d'enfants de la commune utilise les services du transport scolaire organisé par la région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du RPI Veranne/St Appolinard.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une aide de 55 € par enfant utilisant le transport scolaire (école primaire et périscolaire) comme pour l'année scolaire précédente.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **ACCEPTÉ** le principe d'une aide de 55 € par enfant de la commune utilisant le transport scolaire (école et périscolaire)
- **INDIQUE** que celle-ci sera versée en juillet 2023, sur demande écrite des familles, après établissement d'une liste détaillée de tous les bénéficiaires et production par les familles concernées d'un RIB et d'un justificatif de paiement pour l'année scolaire 2022/2023
- **PRÉCISE** que cette dépense sera portée au budget communal 2023

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

**Le Maire
A. FLACHER**

